

2023/10/05

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 31 octobre 2023 - Délibération n° 2023/10/05

Objet : VOTE D'UNE TROISIEME AVANCE A LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ALLOUEE A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL POUR L'ANNEE 2023 DANS LE CADRE DE CONVENTION D'OBJECTIFS 2022-2027

L'an deux mille vingt-trois, le 26 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 19 octobre 2023, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le quorum n'ayant pas été atteint pour cette session, le conseil s'est de nouveau réuni à l'espace Claude Chabrol, commune de Sardent le 31 octobre 2023, à seize heures sur la convocation en date du 27 octobre 2023, qui lui a été adressée par M. le Président. Le conseil pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum conformément aux articles L2121-17 et L5211-2 du CGCT.

Etaient présents : DUBOUIS Sandrine – SIMON-CHAUTEMPS Franck – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – GUARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE-MALIVERT Annick – DESSEAUVE Nadine – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – BUSSIERE Jean-Claude – DAURY Claudine – SALADIN Christine – GRENOUILLET Jean-Yves – DEFEMME Catherine – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : ESCOUBEYROU Luc – RIGAUD Régis – BENABDELMALEK Clément – CATHELOT Guy – LAROCHE Michel – LAINE Joël – DERIEUX Nicolas – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry.

Pouvoirs :

1. Mme RIGAUD donne pouvoir à Mme Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT ;
2. M. Clément BENABDELMALEK donne pouvoir à Mme Karine GARGUEL ;
3. M. CATHELOT Guy donne pouvoir à M. DAVID Robert ;
4. M. LAROCHE Michel donne pouvoir à Mme DUBOUIS Sandrine ;
5. M. DERIEUX Nicolas donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine.

Suppléances : M. Michel PICOURET remplace M. Patrick TROUSSET.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre DUGAY.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	25	30			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
23	5	2	-	-	-

Vu les articles L. 133-1 à L. 133-3-1 du Code du Tourisme portant disposition de tourisme,

Vu la délibération n°2017/190 du Conseil communautaire en date du 28 novembre 2017 portant création de l'Office de Tourisme Creuse Sud-Ouest sous statut associatif,

Vu la délibération n°2022/05/01 du Conseil communautaire en date du 17 mai 2022 fixant une convention d'objectifs pluriannuelle avec l'Office de Tourisme Intercommunal

Vu la délibération n°20230105 du bureau communautaire en date du 31 janvier 2023 attribuant une avance à la subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme intercommunal dans le cadre des délégations consenties par le conseil communautaire ;

Vu la délibération n°2023/04/22 du Conseil communautaire en date du 04 avril 2023 attribuant une seconde avance sur la subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € pour l'année 2023 à l'Office de Tourisme Intercommunal Creuse Sud-Ouest permettant de couvrir les charges jusqu'au 31 juillet 2023.

M. Le Président rappelle que l'Office de Tourisme intercommunal a perçu jusqu'ici 150 000€ d'avance à la subvention annuelle dans le cadre de la convention d'objectifs.

Le Conseil communautaire devait statuer le 17 octobre 2023 sur le montant total de la subvention attribuée pour l'année. Le Conseil a décidé d'ajourner cette décision et de la reporter au 21 novembre 2023.

L'Office de Tourisme a alerté la Communauté de communes sur les conséquences de cet ajournement décidé par le Conseil communautaire et demande le versement d'une nouvelle avance pour permettre le versement des salaires jusqu'au vote définitif du montant annuel de la subvention. La nouvelle avance demandée s'élève à 50 000€. Le vote du solde étant programmé pour le 21 novembre, il est proposé d'autoriser le versement d'une troisième avance à hauteur de 20 000€, correspondant à 1/12^{ème} des frais de personnel inscrits au budget prévisionnel de l'association.

Ce versement porterait le montant déjà perçu par l'OTI de la part de la Communauté de communes à 170 000€, dans l'attente du versement du solde qui sera proposé à délibération du conseil le 21 novembre 2023.

Nadine DESSEAUVE demande à réévaluer cette 3^{ème} avance à hauteur de 50 000€ pour répondre à la demande de l'association. Cette proposition est mise aux voix et rejetée avec 22 votes contre, 5 voix pour et 3 abstentions, sur 30 votants.

M. Le Président met donc au vote la proposition de verser une 3^{ème} avance à l'Office de Tourisme pour un montant de 20 000€.

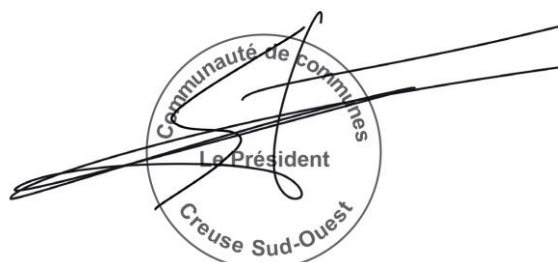
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le versement d'une troisième avance de 20 000€ à la subvention de fonctionnement de l'Office de Tourisme intercommunal allouée au titre de l'année 2023 ;
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY



Communauté de communes
Le Président
Creuse Sud-Ouest